



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## dépendance

Question écrite n° 41748

### Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la prestation spécifique dépendance. Actuellement, seules 106 000 personnes en bénéficient alors que 700 000 sont lourdement dépendantes. Aussi, il serait intéressant de prendre en compte dans la grille AGIRR la désorientation et la cécité des personnes, de modifier la récupération sur succession qui paraît fort dissuasive et de revoir le montant des ressources. La création d'une véritable prestation autonomie pourrait ainsi être envisagée, conformément à la loi n° 97-60 du 27 janvier 1997 créant la prestation spécifique dépendance. Il lui demande si elle entend créer une commission qui reconnaisse le taux de dépendance et un fonds de dépendance, géré par un seul organisme et alimenté par les finances actuelles de la CSG.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Besselat](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41748

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 2000, page 970